

FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs du mercredi Année scolaire 2017/2018 période 4

A déposer en mairie avant le 23 février 2018

Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.

Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.

Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.

J'inscris mon enfant, NOM : **Prénom:**

Classe : **Ecole :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Courriel :@.....

pour la période du 12/03 au 20/04/2018 (inscriptions jusqu'au 23/02/18)

Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille

Accueil du mercredi avec ou sans cantine : de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

Voici pour information la date de la prochaine période :

- pour la période du 7/05 au 6/07/2018 (inscriptions jusqu'au 20/04/18)

Signature des parents :

Merci de compléter le tableau suivant :

	Mercredi 14/03	Mercredi 21/03	Mercredi 28/03	Mercredi 3/04	Mercredi 11/04	Mercredi 18/04
Journée entière avec repas						
Matin sans repas						
Matin avec repas						
Après-midi avec repas						
Après-midi sans repas						

Règlement : chèque espèces

Pour rappel :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €
À partir du 2 ^e enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant
Communes voisines	6 €	12 € par enfant

	Journée entière avec repas
1 enfant	9 €
2 enfants	16 €
3 enfants	23 €
À partir du 4 ^e enfant	4 € supplémentaires par enfant
Communes voisines	17 € par enfant